

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS D'ENFANT DE 4 ANS



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LA MATERNELLE 4 ANS OFFERTE AUX ENFANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans offerte à l'école Jacques-Barclay à Saint-Mathieu sont invités à se présenter à l'école du 6 au 10 février 2017 inclusivement, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h, afin de compléter un formulaire d'admission et d'inscription.

Notez que pour être admis à la maternelle 4 ans, votre enfant doit être âgé de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2017. Vous devez également fournir les documents suivants :

Pour les enfants nés au Canada

- L'**ORIGINAL** du certificat de naissance grand format.

Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada

- L'**ORIGINAL** du certificat de naissance grand format, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'**ORIGINAL** du ou des documents d'immigration.

Ainsi que ces deux documents :

- Une preuve de résidence (exemples : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire).
- La carte d'assurance-maladie de l'enfant.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école Jacques-Barclay au 514 380-8899, poste 4681.

Nous vous remercions de votre collaboration.